

Image not found or type unknown



Expulser un enfant majeur ayant un emploi

Par **bourlas philippe**, le **21/10/2017** à **21:36**

Bonjour,

Nous sommes une famille recomposée et nous avons hébergé le fils de mon épouse jusqu'à la fin de ses études dans notre appartement en commun.

Il a signé un contrat de travail en CDI le 11/10/2017 avec une rémunération brute annuelle de 37 keuros.

Je lui demande de chercher maintenant un appartement ce qu'il ne fait pas soutenu qu'il est par sa mère.

Que puis je faire pour l'obliger à chercher et trouver un logement (sans le soutien de mon épouse) ?

Merci